

Annonces légales (suite)



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

XA 26 22 0188 PV : superficie totale : 13 ha 16 a 80 ca. Agri. Bio. : OUI. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BOUCHET (6 ha 76 a 95 ca) - 'Bois de marin': AR- 69(J)- 69(K)- 80(J)- 80(K)- 82(A)- 82(B) - 'Du rat': AR- 457[98] - 'Le rat': AR- 456[98]. SUZE-LA-ROUSSE (6 ha 39 a 85 ca) - 'Les grandes garrigues': AY- 70- 73(J)- 73(K)- 79- 172[74]. Zonage : BOUCHET : SD SUZE-LA-ROUSSE : SD - Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'ÉGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 29/12/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L.143-7-2 et R.142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AS 84 22 0356 01 (JF) Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente **ROCHEGUDE** : 68 a 85 ca - 'La garrigue' - C- 379 Urbanisme : Zone A au PLU

SUZE-LA-ROUSSE : 57 a 00 ca - 'Les mattes-negres' - AZ- 245 Urbanisme : Zone A au PLU

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU PLUS TARD LE 01/01/2023 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, Maison de l'Agriculture, Agroparc 97 Rue des Meinajaries, CS 70013 84918 AVIGNON Cedex 9 (Tél : 04.88.78.00.84).

Notiez-le

OVINS /

Les brebis pâturent les prairies des vaches en hiver

Lorsque les vaches sont rentrées en stabulation, l'herbe d'automne résiduelle est perdue. Faire pâture les brebis sur ces parcelles dans les exploitations mixtes et également entre des élevages spécialisés bovins et ovins revêt des intérêts économiques : absence de broyage des prairies et moindre dépendance aux achats d'aliments pour les animaux. Une étude réalisée par le centre interrégional d'information et de recherche en production ovine (Ciiro) souligne que cette mixité n'apporte que des avantages à la fois pour les prairies et les animaux.

D'une part, les mesures réalisées à l'EPLEFPA d'Ahun (Creuse) indiquent certes un déficit de 2 cm d'herbe mesuré le 10 mars 2020 sur les zones pâturées lors de la reprise de végétation. Un mois plus tard, cet écart est inversé au pro-

fit des prairies utilisées en hiver par les brebis. Le pâturage semble en effet avoir « boosté » la croissance de l'herbe, même avec des conditions pluvieuses (164 mm au cours du pâturage). Du 25 mars au 8 avril, elle s'établit à 58 kg de matière sèche par ha et par jour contre 14 pour les zones non pâturées.

Par ailleurs, la qualité du couvert végétal a été améliorée par le pâturage hivernal des brebis. En effet, alors que les zones non pâturées ne montrent pas de variation de la composition de leur flore un an après, une augmentation du pourcentage de légumineuses a été enregistrée sur les zones pâturées. Plusieurs essais sont programmés sur le sujet dans les années qui viennent. ■

Laurence Sagot,
Institut de l'élevage-Ciiro



Le pâturage des brebis en hiver entraîne une meilleure reprise de l'herbe au printemps suivant. ©Ciiro

Notiez-le

AOC DE LA VALLÉE DU RHÔNE /

Se relancer par le blanc, le rosé et l'export

Face à des difficultés de vente des rouges qui s'accumulent dans les vignobles du sud de la France, l'interprofession des vins AOC de la vallée du Rhône (Inter Rhône) a présenté, le 8 décembre, son plan de développement à 2035, axé sur le blanc, le rosé et l'export. Alors que les volumes écoulés avaient reculé de 1,9 % par an depuis dix ans, notamment en rouge (- 2,5 % par an) - avec toutefois un chiffre d'affaires en hausse de 4,1 % par an -, Inter Rhône prévoit un rebond des volumes d'ici 2035, à 2,9 Mhl (contre 2,5 Mhl en 2020-2021).

Dans le détail, il s'agit de doubler les volumes de blanc (à 380 000 hl), d'augmenter de 20 % ceux de rosé (à 467 000 hl) et de limiter l'érosion du rouge à 1,95 Mhl. Pour ce faire, côté production, l'interprofession prévoit une hausse du rendement économique, de 38 à 48 hl/ha, no-

tamment grâce à des replantations. Et au niveau commercial, Inter Rhône va faire passer son budget de communication de 11 à 14 M€ par an sur les quatre années à venir. Elle vise en particulier l'export, qu'elle veut faire passer à 50 % de ses ventes (contre 35 % actuellement). Inter Rhône prévoit également de changer son logo (actuellement un verre de vin rouge), pour l'ouvrir aux trois couleurs. ■

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN /

À la vice-présidence, Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme

Le 8 décembre, l'Association nationale des élus de la vigne et du vin (Anev) organisait son assemblée générale à l'Assemblée nationale. Les élus des territoires viticoles ont procédé au renouvellement complet du conseil d'administration de l'association. Nathalie Delattre, sénatrice de la Gironde et co-présidente sortante, et Didier Paris, député de la Côte d'Or, ont été désignés co-présidents de l'Anev. Leur mission de défense et de promotion des territoires viticoles s'étendra jusqu'en 2026. Au-delà de la co-présidence, l'ensemble du conseil d'administration et du bureau de l'Anev a été renouvelé. À noter, trois vice-présidents dont la sortante Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, Jean-François Lovisolo, député du Vaucluse, et Jérôme Sourrisseau, président de la communauté d'agglomération du Grand Cognac. Pour les co-présidents de l'Anev, « la priorité est d'accompagner les professionnels qui traversent une crise sans précédent pour la viticulture française. À leurs côtés, nous soutenons donc la mise en place d'une "boîte à outils" avec l'arrachage primé, la distillation, l'aide au



Le nouveau bureau de l'Anev avec, à droite, Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme.

stockage... dans laquelle les différents acteurs de la filière doivent pouvoir piocher pour résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés. » Par ailleurs, l'Anev continuera à défendre sa proposition de création obligatoire d'un espace de transition végétalisé entre les espaces agricoles et les nouveaux espaces ur-

banisés, sur la zone artificialisée, à la charge de l'aménageur. Une mesure qui vise à restaurer des zones de biodiversité tout en apportant une compensation à la mise en place des « distances de sécurité riverains » dans le cadre des zones de non-traitement (ZNT). ■

SOCIAL /

Avenir en soi, une démarche pour rebondir avec la MSA

Vous envisagez un changement nécessaire dans votre parcours de vie ? Vous vous interrogez sur votre avenir ? Vous ne parvenez pas à faire certaines démarches, à prendre certaines décisions ? Vous avez besoin de faire un point, de retrouver confiance en vous ? Toutes ces questions peuvent survenir à un moment ou à un autre, en lien notamment avec des difficultés professionnelles ou personnelles. Pour

passer ce cap, la MSA propose depuis 2005 un accompagnement social et socioprofessionnel intitulé « Avenir en soi » (lire également le témoignage en pages 2-3). Cette démarche s'appuie sur les compétences et savoir-faire que chacun met en œuvre tout au long de sa vie. Objectif : prendre conscience et valoriser ses compétences pour faciliter la mise en œuvre de ses projets, reprendre confiance en soi, mieux se connaître, se

mettre en mouvement et construire à partir de ce qu'on l'on sait faire. Cette démarche se déroule sur sept journées, en groupe de 9 à 12 personnes. Elle est animée par des travailleurs sociaux spécifiquement formés. ■

Renseignements : service action sanitaire et sociale de la MSA Ardèche-Drôme-Loire au 04 75 75 68 95.

MSA /

Appel aux dons pour un Noël solidaire

À l'approche des fêtes de fin d'année, l'un des plus beaux cadeaux que l'on puisse offrir à une famille en difficulté, c'est de l'aider à fêter Noël dans la joie et la dignité. Aussi, dans le cadre de son partenariat avec le Secours Populaire Français, la MSA organise sur tout le territoire,

jusqu'au 18 décembre, une grande collecte en faveur des familles fragilisées. Sont attendus, pour des nourrissons aux enfants jusqu'à 14 ans, des jouets, jeux, livres neufs, bons cadeaux, places de cinéma, places de spectacle. Les articles sont à déposer à la MSA à Valence (29 rue Frédéric Chopin) du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30 ; le vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 15 à 15 h 45. Il est aussi possible de faire un don



en argent sur msasolidaire.fr/don. La participation est libre et ouvre droit à une réduction d'impôts. ■